

Bulletin officiel n° 5218 du 14 rabii II 1425 (3 juin 2004)

Arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la privatisation n° 780-04 du 27 kaada 1424 (20 janvier 2004) approuvant l'avenant n° 2 à l'accord pétrolier conclu le 26 chaabane 1421 (24 novembre 2000) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc et les sociétés "Vanco International Ltd" et "Lasmo Overseas Nederland II BV", conclu le 27 kaada 1424 (20 janvier 2004) entre ledit Office et les sociétés "Vanco Morocco Ltd" et "ENI Morocco BV".

Le ministre de l'énergie et des mines,

Le ministre des finances et de la privatisation,

Vu la loi n° 21-90 relative à la recherche et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures, promulguée par le dahir n° 1-91-118 du 27 ramadan 1412 (1er avril 1992), telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 27-99 promulguée par le dahir n° 1-99-340 du 9 kaada 1420 (15 février 2000), notamment ses articles 4 et 34 ;

Vu le décret n° 2-93-786 du 18 jourmada I 1414 (3 novembre 1993) pris pour l'application de la loi n° 21-90 susvisée, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-99-210 du 9 hija 1420 (16 mars 2000), notamment son article 60 ;

Vu l'accord pétrolier conclu le 26 chaabane 1421 (24 novembre 2000) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés "Vanco International Ltd" et "Lasmo Overseas Nederland II BV" pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures dans la zone d'intérêt dite "Ras Tafelney", comprenant huit permis de recherches dénommés "Ras Tafelney 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8" situés en offshore Atlantique ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines et du ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 367-01 du 24 chaoual 1421 (19 janvier 2001) approuvant l'accord pétrolier conclu le 26 chaabane 1421 (24 novembre 2000) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés "Vanco International Ltd" et "Lasmo Overseas Nederland II BV", pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures dans la zone d'intérêt "Ras Tafelney" ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines et du ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 1500-02 du 10 rejeb 1423 (18 septembre 2002) approuvant l'avenant n° 1 à l'accord pétrolier susvisé, conclu le 10 juin 2002 entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et les sociétés "Vanco International Ltd" et "Lasmo Overseas Nederland II BV" ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société "Lasmo Overseas Nederland II BVî, tenue le 11 mars 2003, décidant le changement de l'appellation de la société "Lasmo Overseas Nederland II BVî qui devient "ENI Morocco BVî ;

Vu l'avenant n° 2 audit accord pétrolier, conclu le 20 janvier 2004 entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et les sociétés "Vanco Morocco Ltdî et "ENIMorocco BVî,

Arrêtent :

Article premier : Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent arrêté, l'avenant n° 2 à l'accord pétrolier conclu le 26 chaabane 1421 (24 novembre 2000) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés "Vanco International Ltdî et "Lasmo Overseas Nederland II BVî, conclu le 27 kaada 1424 (20 janvier 2004) entre ledit Office et les sociétés "Vanco Morocco Ltdî et "ENI Morocco BVî pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures dans la zone d'intérêt dite "Ras Tafelney Offshoreî.

Article 2 : Le présent arrêté conjoint sera publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 27 kaada 1424 (20 janvier 2004).

Le ministre de l'énergie et des mines, Mohammed Boutaleb.
de la privatisation, Fathallah Oualalou.

Le ministre des finances et